



VILLE DE MAMOUDZOU

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20251205-D20250016010-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 26

de Votants : 35

Dont vote par procuration : 9

Abstention : 0

Contre : 0

## EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025.00160/2025 du 05/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 28 novembre 2025, sous la présidence de **M. Dhinouraine M'COLO MAINTY, 1er adjoint au Maire**.

### Etaient présents : (26)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14ème adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1er adjoint au Maire), Mme Inyatie KASSIM (8ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (4ème adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12ème adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2ème adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (10ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Said Djanfar MOHAMED (13ème adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Toiyifou RIDJALI (5ème adjoint au Maire), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

### Absents : (14)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11ème adjointe au Maire), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssef CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURLINI (7ème adjointe au Maire), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6ème adjoint au Maire), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUREOU (Conseiller municipal)

### Absents excusés : (0)

### Procuration : (9)

Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Anzimiya HOUMADI, M. Djamaledine HAIDAR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE, Mme Nourainya LOUTOUFI (3ème adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Hamidani MZE MOGNE, M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (9ème adjoint au Maire) donne pouvoir à Mme Inyatie KASSIM, M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire) donne pouvoir à M. Said Djanfar MOHAMED, Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA, Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Dhoimrat HALIDI, M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA, M. Mounib SOULIHI MOHAMED (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Anassi ALI

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **M. Soiyinri MHOUDHOIR** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

### **OBJET :**

**Demande de subvention  
FEDER pour la  
réhabilitation du bâtiment  
du CCAS de Mamoudzou  
endommagé par le  
cyclone CHIDO**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/12/2025 que la convocation avait été faite le 28/11/2025.

**Le Maire.**

**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** que le bâtiment principal du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Mamoudzou, a subi d'importants dégâts lors du passage du cyclone CHIDO, qui a provoqué l'arrachement complet de la toiture, la destruction des menuiseries, l'inondation des locaux, ainsi que la mise hors service des réseaux électriques et informatiques ;

**Considérant** qu'actuellement les agents du CCAS exercent leurs missions dans des conditions dégradées, limitant la qualité de l'accueil du public et la continuité des services sociaux (accompagnement des familles, aides alimentaires, enquêtes sociales, dispositifs d'urgence) ;

**Considérant** qu'afin de restaurer la capacité d'accueil du CCAS et de garantir la continuité du service public de proximité, la commune de Mamoudzou a engagé un projet de réhabilitation complète du bâtiment, intégrant des travaux d'étanchéité, d'électricité, de sécurité incendie, d'accessibilité PMR et de réaménagement intérieur ;

**Considérant** que l'opération vise à :

- Réhabiliter le bâtiment du CCAS endommagé par le cyclone CHIDO ;
- Améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents ;
- Garantir la sécurité et l'accessibilité du site ;
- Restaurer un équipement social essentiel à l'inclusion et à la cohésion sociale des quartiers ;

**Considérant** que ce projet s'inscrit dans la politique municipale d'inclusion et d'accès équitable aux services publics, au bénéfice des familles de Mayotte les plus modestes ;

**Considérant** que le coût global prévisionnel de l'opération au dépôt est estimé à 974 051,60 € HT, réparti comme suit :

| Financeurs                                       | Montant (€ HT) | %        |
|--|----------------|----------|
| FEDER (Fonds européen de développement régional) | 814 268,18 €   | 83,596 % |
| Fonds propres Ville de Mamoudzou (FCTVA)         | 159 783,42 €   | 16,404 % |
| Total  | 974 051,60 €   | 100 %    |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'acter et approuver le lancement du projet le projet de réhabilitation du bâtiment du CCAS de Mamoudzou.

**Article 2** : d'autoriser le Maire à solliciter tout cofinancement complémentaire – public ou privé (préfinancement, crédit amortissable) - pouvant contribuer à la réalisation de l'opération.

**Article 3** : d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès du GIP L'Europe à Mayotte, au titre du FEDER – FSE+ 2021-2027, axe 4.3.2 « Développer d'autres infrastructures sociales contribuant à l'inclusion sociale dans la communauté ».

**Article 4** : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son absence à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 10/12/2025

Le Maire

**Abstention (0) :**

**Contre (0) :**

